

duit à l'entrée de tous ces articles et de les mettre ainsi à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs.

On voit que la matière nécessaire à une entente pour développer les relations commerciales des deux pays ne fait pas défaut.

Nous devons attendre pour savoir ce que nous avons à espérer, au point de vue de nos exportations, du traité qui vient d'être conclu, mais d'avance nous sommes certain qu'il aura pour effet d'attirer l'attention de nos commerçants sur les débouchés que la France peut offrir à nos produits. Jusqu'à présent ils n'ont guère tourné leurs regards de ce côté et, cependant, pour bien des produits, ils auraient pu le faire avec profit, même sous le régime de l'ancien traité.

Il est à souhaiter que, comme couronnement du traité franco-canadien, la Compagnie Générale Transatlantique mette à exécution le projet qu'on lui prête d'établir une ligne directe de paquebots entre la France et le Canada.

Nous savons de bonne source que la ligne faisant actuellement le service entre Montréal et Le Havre n'a guère donné satisfaction au Commerce. Comme cette ligne touche en Angleterre, le fret à destination de ce dernier pays semble intéresser davantage la ligne subventionnée.

Une ligne française naviguant en droite ligne entre un port français et un port canadien peut et doit trouver, même actuellement, suffisamment de fret pour couvrir ses dépenses. Et, avec le développement que doivent nécessairement prendre dans l'avenir les relations commerciales des deux pays, il n'y a aucun doute que la compagnie qui entreprendra ce service, y trouvera profit avant longtemps.

#### A PROPOS DES CONSERVES NOUVELLES

Le commerce se plaint de ce que les prix de quelques conserves, notamment des tomates et du blé-d'Inde, n'aient pas encore été indiqués par les empaqueteurs.

C'est un fait sans précédent qu'au 1er octobre, ces prix du nouvel empaquetage n'aient pas été portés à la connaissance des commerçants.

Ce fait est d'autant plus regrettable que les empaqueteurs ont commencé à livrer au commerce de gros et que celui-ci ne peut livrer à sa clientèle, faute de pouvoir lui facturer la marchandise.

Dans le commerce de détail, on diffère la remise des ordres jusqu'à ce que les prix soient connus.

Bien qu'il n'y ait rien d'officiel, on laisse entendre que les tomates vaudront \$1.50 la doz. et le blé-d'Inde \$1.00. Ces prix, nous le répétons, ne sont pas officiels; on ne saurait donc avoir aucune certitude à leur égard; nous nous fai-

sons simplement l'écho de ce qui se dit.

Au fait, les empaqueteurs ne sauraient tarder davantage à fixer les prix, ils n'ignorent pas que le commerce est anxieux de les connaître et l'empaquetage doit être suffisamment avancé maintenant pour qu'ils n'aient plus de doute sur les quantités qui pourront être distribuées.

#### ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS

##### 36ième Convention Annuelle

La 36ième Convention Annuelle des Manufacturiers Canadiens a eu lieu à Toronto, du 24 au 26 septembre, inclus. Le siège de la convention était au King Edward Hotel. La première journée a été consacrée à l'enregistrement des membres prenant part à la convention et à la réunion des différentes sections de l'Association.

D'après les rapports présentés l'après-midi du premier jour, il ressort, d'après le comité de recensement, que le nombre des membres de l'Association est de 2,189.

Le rapport de l'auditeur annonce une balance de \$10,298.38 en banque.

Le comité de transport demande dans son rapport la réorganisation de la commission des chemins de fer.

Le rapport du comité parlementaire fait ressortir que le travail organisé n'a pas sur les cercles parlementaires l'influence qu'il avait autrefois.

D'après le comité des tarifs, il ne serait pas dans l'intérêt des manufacturiers de réclamer une augmentation de production pour chacune des industries canadiennes.

Le rapport du comité d'éducation technique demande qu'un comité d'experts soit nommé pour s'informer des besoins du pays en ce qui concerne l'éducation technique.

Le comité de renseignements commerciaux demande qu'il soit engagé un homme de loi qui aurait pour titre celui de gérant du département en loi.

Le comité d'assurances demande que M. E. L. Heaton représente l'Association dans les bureaux de directeurs des différentes compagnies d'assurance mutuelle contre l'incendie.

Le comité du bureau des affaires anglaises déclare que l'Association a, dans son bureau de Londres, des demandes pour 838 ouvriers.

L'organe officiel de l'Association "Industrial Canada" a un surplus de \$1,259.17.

Cette année, on a fait une innovation qui a été appréciée des membres ayant pris part à la convention. Des orateurs choisis en dehors de l'Association ont fait des conférences sur des questions réellement intéressantes pour les industriels; c'est ainsi que M. L. G. Read, de

Montréal, ingénieur consultant, a parlé du coût de la force motrice.

Le docteur Fernow, doyen de la Faculté de la science forestière, à l'université de Toronto, a traité du reboisement des forêts.

M. Jos. A. Emery, très versé sur les questions de travail, a porté la parole sur l'éducation dans l'industrie.

M. Jas. Hardwell, officier du comité des chemins de fer, et M. Arch. Blue, chef du bureau de recensement du Dominion, ont été également entendus avec plaisir par les membres de la convention.

M. Blue a traité du développement du Canada au XXIème siècle. Voici quelques extraits de son discours:

"Notre commerce extérieur, dit M. Blue, si on laisse de côté l'échange des monnaies et les marchandises de provenance étrangère s'est élevé de \$336,018,000, chiffre de la dernière année fiscale du dix-neuvième siècle, à \$518,800,000 dans la sixième année du vingtième siècle. Il était de \$123,000,000 en 1870 et de \$162,374,000 en 1876. Il y a trente ans, à l'expiration d'une période de six ans, notre commerce n'avait augmenté que de \$39,391,000 et, à l'expiration de notre dernière période de six ans, nous venons de réaliser une augmentation de \$182,748,000.

Nos banques à charte ont vu le chiffre de leurs affaires passer de \$103,200,000 en 1870 à \$183,500,000 en 1876, alors que trente ans plus tard, elles passaient de \$459,700,000, en 1900, à \$878,500,000 en 1906, soit un gain de \$80,300,000 pour la première période de six ans et un gain de \$418,800,000 pour la seconde.

En 1870, la somme totale des espèces déposées dans les banques était de \$48,763,000 et de \$72,853,000 en 1876. Trente ans après, on enregistrait les chiffres de \$305,140,000 en 1900 et de \$605,968,000 en 1906. Dans la première période de six ans, l'augmentation était de \$24,090,000 et dans la dernière de \$300,828,000.

La moyenne du fonds de réserve mensuel des banques était de \$32,372,000; à la fin de 1900 et de \$64,000,000 à la fin de 1906, et durant la même période leur capital versé a augmenté de \$25,881,000.

Les rapports des chambres de compensation indiquent que le volume des affaires du pays a cru de \$2,360,000,000 dans les six premières années de ce siècle, soit \$3,950,000,000 en 1906 contre \$1,595,000,000 en 1900.

A la fin de juin 1870, il y avait au crédit des déposants dans les caisses d'épargne des bureaux de poste et du gouvernement de la Puissance, une somme de \$3,411,000 qui s'était élevée à \$7,044,000 en 1876. Elle passa de \$53,150,000 en 1900 à \$61,911,000 en 1906.

D'autre part, il y avait en 1906, dans les banques à chartes et les banques d'épargne, une somme de \$667,880,000 au crédit des déposants. Là-dessus, près de la moi-